

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1010 /DU 28 NOV. 2000

Objet : Suspension des importations
de farines carnées en
provenance des pays européens

Réf. : - L/N° 1142/MCI/DCE/SD-RE/FA/KS

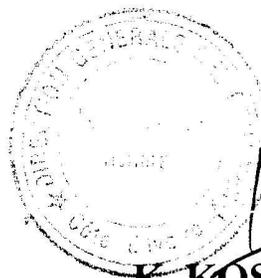
Dans le cadre de la lutte initiée par la République Française contre la commercialisation des farines carnées en provenance des pays européens et en application de l'exécution du « **Plan-Vache-Folle** »,

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers que l'importation et la mise à la consommation sur le marché ivoirien des marchandises sus-mentionnées sont interdites.

Je tiens au strict respect des dispositions de la présente qui sont d'application immédiate.

AMPLIATIONS

- MEF/CAB
- M/COMMERCE & INDUSTRIE
- FENADIS
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES S/C SAGA-CI
- SYNDICAT DES NAT/TRANSIT S/C GOLF TRANSIT
- IGD
- TOUTE DIRECTION DOUANE



K. KOSSERE

MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DU COMMERCE
EXTERIEUR

LE DIRECTEUR

REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan ,le

N° _____/MCI/DCE/SD-RE/FA/KS

Direction Générale des Douanes Service du Courrier ARRIVEE N° 19 37 879 Le 23 NOV 2006
--

A Monsieur le Directeur Général
des Douanes

ABIDJAN

Objet : *Suspension des importations
de farines carnées en provenance
des pays européens.*

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités françaises viennent de suspendre, dans le cadre de l'exécution du « Plan-Vache Folle », la commercialisation des farines carnées.

Il s'agirait de près de quatre cent trente-cinq mille (435.000) tonnes de farine animale déjà sur le marché français et pour laquelle des mesures appropriées sont mises en oeuvre.

En conséquence, je vous saurais gré des dispositions que vous ferez prendre par vos Services Techniques compétents, afin d'empêcher toute mise à la consommation des produits susmentionnés sur le marché ivoirien.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

V. SAHOUEZ BIZIE